Nations Unies S/2004/588



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la communication datée du 14 juillet 2004 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-44292 (F) 290704 290704

Annexe

Conformément aux dispositions de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel sur les opérations menées par la SFOR en avril 2004 (voir pièce jointe). Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap de **Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Pendant la période considérée (1er-31 mai 2004), les effectifs de la Force de stabilisation (SFOR) ont été de 7 880 personnes, dont 289 militaires de pays non membres de l'OTAN. De plus, 25 membres du personnel de la SFOR ont été déployés en Croatie.

2. Il ne s'est produit aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays non membres de l'OTAN qui lui sont associés.

Sécurité

3. Pendant la période considérée, la situation en Bosnie-Herzégovine est restée stable et aucun incident grave n'a été signalé. Le 18 mai 2004, le procès de 11 anciens policiers de Prijedor accusés de crimes de guerre contre la population civile a commencé au tribunal de Banja Luka. Il s'agit de la première affaire concernant des crimes de guerre jugée par un tribunal de la Republika Srpska. Dans une déclaration publiée le 19 mai 2004, le Parlement de la Republika Srpska a demandé à toutes les personnes accusées de crimes de guerre de se livrer et à toutes les autorités concernées de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Quinze mandats d'arrêt lancés par le TPIY sont actuellement affichés sur le site Web de la police spéciale du Ministère des affaires intérieures de la Republika Srpska. On trouve également, sur ce site, les noms d'un certain nombre de Serbes bosniaques accusés de crimes de guerre, dont, pour la première fois, ceux de Radovan Karadzic et de Ratko Mladic. Le 25 mai 2004, une équipe de la SFOR a découvert 71 mines antipersonnel dans la maison d'un membre de l'équipe locale de déminage d'Otaka, qui aurait rassemblé ces mines dans l'intention soit de les vendre illégalement, soit de les poser à nouveau pour obtenir une prolongation de son contrat. Enfin, le 29 mai 2004, une grenade à main a explosé dans une boîte de nuit de Stari Grad, la vieille ville de Sarajevo, blessant 17 personnes. Après l'incident, le responsable s'est rendu au poste de police dont il a menacé, avec une autre grenade, le personnel. Celui-ci l'a désarmé et a mis la grenade en lieu sûr. Il n'y a pas eu d'actes caractérisés de violence dirigés contre le personnel de la SFOR au cours de la période considérée.

Activités opérationnelles

4. La SFOR a continué à collecter[1] et détruire[2] des armes et à mener des opérations-cadres.

---

[1] Ont été remises ou recueillies pendant la période du 1er au 31 mai 2004 dans le cadre de l'opération Harvest les armes et munitions suivantes : 666 armes légères; 236 483 cartouches d'un calibre inférieur à 20 mm; 3 402 cartouches d'un calibre de 20 à 76 mm; 1 021 cartouches d'un calibre supérieur à 76 mm; 6 272 grenades à main; 639 mines; 188,1 kilogrammes d'explosifs; et 17 036 armes et munitions diverses (mortiers, obus de mortier, grenades à fusil, engins explosifs de fabrication artisanale, roquettes, etc.).

[2] Afin d'aider les forces armées des entités à réduire le nombre de leurs munitions inutilisables et obsolètes et pour réduire par là-même les quantités de munitions se trouvant en Bosnie-Herzégovine, la SFOR a poursuivi l'opération Armadillo II. Au 31 mai, la quantité de munitions détruites par l'armée de la Republika Srpska s'établissait à 1 115 tonnes.

5. Les résultats de l'opération Harvest ont été plus satisfaisants et montrent qu'il y a lieu de la poursuivre. La police locale a continué à collecter des armes et des munitions. Le 13 mai 2004, les unités multinationales spécialisées ont découvert à Ugljevik une importante cache contenant quelque 200 armes et munitions. Le 20 mai 2004, la SFOR a confirmé la découverte d'un grand dépôt secret dans la fabrique de câbles de Cazin. Ce dépôt contenait plus de 10 000 caisses d'obus de mortier, plus de 2 000 caisses de grenades à main et de grenades à fusil et une petite quantité de plastic. Les armes ont été saisies et détruites par le Ve corps d'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Le 24 mai 2004, des hommes de la SFOR, appuyés par des équipes de déminage, ont découvert près de Lopare, en Republika Srpska, une grande cache d'armes qui contenait notamment deux fusils sans recul de 82 mm, deux radios, une centaine de fusils AK 47 et quatre trépieds. Une grande quantité de munitions a été également récupérée. Le 29 mai 2004, au cours d'une autre opération, la SFOR a découvert cinq caches d'armes dans la zone de Novakovici. On notera que neuf mortiers, 175 obus de mortier et diverses munitions ont été découverts dans des caches se trouvant dans des granges et des garages situés à proximité de maisons. Les enquêtes se poursuivent pour déterminer la provenance de ces armes.

6. L'après-midi du 14 mai 2004, la SFOR a appréhendé le Serbe bosniaque Milovan Bjelica, partisan présumé de Radovan Karadzic, à l'extérieur d'un café à Sokolac. L'opération s'est déroulée sans incident. Bjelica a été transféré dans des locaux sûrs de la SFOR aux fins de nouveaux interrogatoires. Au cours d'une série d'autres perquisitions, des documents et d'autres articles ont été saisis pour analyse.

Respect des accords par les parties

7. Le 18 mai 2004, le Parlement a adopté la nouvelle loi relative à la défense et celle relative au service militaire. Le 21 mai, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles règles d'organisation interne du Ministère de la défense, poursuivant ainsi le processus de réforme de ce département. La présidence s'est par ailleurs prononcée au sujet de la répartition des officiers généraux. Les opérations de vérification, dirigées par la SFOR, ont été menées à bien et tous les postes d'officier général sont affectés aux entités. La restructuration des forces armées de la Bosnie-Herzégovine se poursuit, avec l'examen des détails de l'organisation interne et des compétences respectives de la Bosnie-Herzégovine, du Ministère de la défense de l'état-major interarmes et du commandement opérationnel. La SFOR a pris des dispositions pour faciliter le processus, notamment en fournissant des avis. La phase suivante de la restructuration consistera à élaborer un plan général d'équipement axé sur le matériel ordinaire. La constitution d'une seule unité de déminage pour tout le pays doit encore être prise en compte dans la structure générale des forces armées. Le 27 mai 2004, le Ministère de la défense de la Republika Srpska a annoncé que le renvoi prévu d'un certain nombre de ses employés et de militaires d'active de l'armée de la Republika Srpska était imminent. Le 25 mai 2004, 184 employés du Ministère et 1 882 membres de l'armée de la Republika Srpska ont reçu des indemnités de licenciement. De plus, l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine a annoncé qu'elle procéderait à de nouvelles compressions de ses effectifs jusqu'au 31 mai 2004.

8. Le 27 mai 2004, le Ministre de la défense de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Miroslav Nikolic, agissant sur instruction du commandant de la SFOR, le général de division Packett, a signé l'ordre de mise à la retraite de trois officiers supérieurs bosniaques de l'armée de la Fédération. La SFOR n'a pas accepté que les trois officiers soient promus au grade de général dans les nouvelles forces armées fusionnées et a recommandé leur départ immédiat à la retraite.

9. Pendant la période considérée, les forces armées des entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton.

10. Au cours de la période considérée, il a été dénombré 261 opérations et activités d'entraînement (92 pour l'armée de la Republika Srpska et 169 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine) et 216 mouvements (72 pour l'armée de la Republika Srpska et 144 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine).

11. Le cycle de déminage prévu pour l'été bat actuellement son plein; il fait suite aux quatre cycles menés à terme cette année. Les choses se passent bien car les conditions météorologiques ont permis de commencer la plupart des activités comme prévu. L'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine s'est pleinement acquittée de ses obligations au cours de la période considérée. L'armée de la Republika Srpska n'est toujours pas dotée du nombre voulu d'équipes de déminage et un certain nombre de lettres lui ont été adressées à ce sujet.

12. La SFOR a effectué au total 47 visites d'inspection et de vérification dans des sites de stockage d'armes et de munitions pendant la période considérée (16 pour l'armée de la Republika Sprska et 31 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Un entrepôt a été fermé en mai et sept autres sont en instance de fermeture.

Conclusion

13. La SFOR a continué de maintenir de bonnes conditions de sécurité et a beaucoup progressé dans la collecte d'armes illégales. Les problèmes de la Bosnie-Herzégovine sont toujours essentiellement d'ordre politique et économique, la criminalité et la corruption constituant d'importants sujets de préoccupation.